

Formulaire de demande

Requérant

Nom _____ Prénom _____

Numéro civique _____ Rue _____ Code postal _____

☎ résidence : _____ ☎ travail : _____ ☎ cellulaire _____

Documents à fournir

- Preuve de résidence Copie d'une pièce d'identité avec photo
- Preuve de la plantation de l'arbre sur le terrain de l'immeuble (photo) *
- Facture originale mentionnant la date de l'achat (entre le 19 août 2021 et le 31 décembre 2021), le nom et coordonnées du détaillant, détail de l'arbre (d'un diamètre minimal de tronc de 4 cm à 150 cm du sol et d'une hauteur minimale de 250 cm)

Attestation du requérant

Je, soussigné (e), déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et autorise un représentant de la Ville à se présenter sur place afin de vérifier la conformité des informations transmises.

Signé à L'Épiphanie, ce _____ par _____

* Les photographies doivent représenter une vue d'ensemble du terrain avec l'arbre planté.

Le programme se termine le 31 décembre 2021

Réservé à l'administration

Demande reçue le : _____

Par : _____ Signature _____

Remarque : _____



L'Épiphanie

PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION D'ARBRES

La Ville de L'Épiphanie, par son règlement numéro 054, autorise et balise l'octroi de subventions comme mesure incitative d'encouragement majeur visant l'implantation d'arbres en accordant une subvention, sous forme d'une remise en argent, payable aux résidents désireux de planter un arbre sur leur propriété.

Par l'incitation à la plantation d'arbres, le conseil souhaite améliorer la qualité de l'air, réduire les îlots de chaleur, réduire l'impact des changements climatiques, favoriser la biodiversité et améliorer l'aspect visuel des résidences de L'Épiphanie.

La subvention accordée par la Ville de L'Épiphanie aux propriétaires d'immeubles de la Ville de L'Épiphanie, est de cinquante pourcent (50%) du montant de la dépense jusqu'à un montant de cent dollars (100,00 \$) par terrain. Un seul arbre par terrain est subventionné pour le programme en cours.

Conditions d'admissibilité au programme

- Être propriétaire d'un bâtiment sur le territoire de la Ville de L'Épiphanie ;
- Effectuer l'achat d'un arbre d'un diamètre minimal de tronc de 4 cm à 150 cm du sol et d'une hauteur minimale de 250 cm ;
- Assurer la plantation de l'arbre sur le terrain de l'immeuble de la Ville de L'Épiphanie du demandeur ;
- Présenter une preuve de la plantation de l'arbre sur le terrain de l'immeuble de la Ville de L'Épiphanie ;
- Présenter une facture originale d'achats (entre 19 août 2021 et le 31 décembre 2021) contenant suffisamment d'information sur la nature de la transaction ;
- Présenter une preuve de résidence indiquant votre adresse complète (permis de conduire, compte de taxes, d'électricité ou de téléphone) ;
- Compléter le formulaire disponible à l'hôtel de ville ou sur le site Internet et fournir les documents requis.

Pour inscription et information :

**Hôtel de Ville de L'Épiphanie
66, rue Notre-Dame
450-588-5515**



L'Épiphanie